

8. Dans quelle mesure la crue des eaux du lac Pike, ce printemps, a-t-elle avarié les canaux ou les ouvrages du réseau?

9. Quelles dispositions a-t-on prises en vue d'effectuer les réparations nécessitées par une telle inondation?

10. Dans quelle mesure le barrage que l'on se propose de construire sur la Saskatchewan-Sud préviendra-t-il de telles inondations?

Le très hon. M. Gardiner:

1. Pike Lake, townships 32 à 36, rang 6, ouest 3; Valley Park, sections 27 à 34, township 33, rang 6, ouest 3; Frenchman Flats, townships 32 et 33, rangs 5 et 6, ouest 3.

2. L'administration du Rétablissement agricole des Prairies n'est intervenue qu'à l'égard de l'aménagement des principaux ouvrages seulement. Le fonctionnement et le maintien des canaux relèvent des groupements locaux des usagers de l'eau, constitués sous l'empire de lois provinciales.

3. L'administration du Rétablissement agricole des Prairies s'est chargée de l'aménagement des principaux ouvrages destinés à amener l'eau aux canaux de distribution établis par la province.

4. Pike Lake, 3 ans; Valley Park, 2 ans; Frenchman Flats, 2 ans.

5. Irrigable: Pike Lake, 900 acres; Valley Park, 1,200 acres; Frenchman Flats, 1,800 acres.

Pour les cultures, voir réponse au n° 7.

6. Les résultats ont été excellents à l'égard de deux saisons de récoltes.

7. Les principaux canaux sont terminés. Il appartiendrait aux autorités locales et provinciales de les prolonger.

8. Les principaux ouvrages n'ont pas été avariés. La région inférieure du réseau provincial de distribution a été avariée mais non gravement.

9. Les autorités provinciales nous informent que le réseau de distribution sera réparé immédiatement.

10. L'entreprise de la Saskatchewan-Sud préviendra de telles inondations dans la mesure où elles sont causées par le cours principal de la rivière mais elle n'empêchera par les inondations déterminées par un débordement local.

BRISE-LAMES À NORTH RUSTICO (Î. P.-É)

M. McLure:

1. Quelles dispositions prend-on en vue de faire réparer le brise-lames à North Rustico-Harbour, comté de Queens (Île du Prince-Édouard)?

2. Les travaux seront-ils exécutés après adjudication, en régie intéressée ou à la journée?

L'hon. M. Fournier:

1. Les plans et devis relatifs au contrat auquel ces travaux donneront lieu ont été préparés.

2. On prévoit que la mise en adjudication aura lieu avant la fin du mois prochain. Une partie des travaux de réparations ne s'accommodent pas de l'exécution au contrat, et on propose de faire effectuer ces réparations supplémentaires à la journée.

SURVEILLANCE DES PÊCHERIES, ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. McLure:

1. A-t-on congédié M. Andrew Hutchinson, de Belle-River (Île du Prince-Édouard), du service des bateaux de surveillance des pêcheries?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand et pour quel motif?

3. Quel est le nombre des bateaux de surveillance des pêcheries dans les comtés de Prince, de Queens et Kings (Île du Prince-Édouard)?

4. Quel est le nom des employés de ce service et quelle est la date de nomination de chacun?

5. Combien de ces employés sont d'anciens combattants?

M. MacNaught:

1. Non.

2. Il s'agit d'un emploi saisonnier. M. Hutchinson a été employé au cours de la saison de 1949, mais n'a pas été rengagé en 1950.

3. Comté de Prince, 2; Comté de Queens, 3; Comté de Kings, 1.

Un septième bateau surveille les pêcheries dans les comtés de Queens et de Kings.

4. Nom Date de la nomination en 1951

A. McPhail	1er mai
H. Campbell	16 avril
R. B. Betts	"
Wm. MacDonald	"
W. B. Dymont	"
A. DesRoches	1er mai
L. Noye	"
W. W. Glover	"
G. H. Watts	"
T. A. Gauthier	"
V. T. Doucette	"
J. Llewelyn	"
N. MacIntosh	"
A. Gallant	"

5. Dix ont accompli du service militaire.

PAPIER-JOURNAL

M. Bertrand:

1. Le Gouvernement possède-t-il une estimation de la production probable du papier-journal au Canada pour l'année 1951?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les chiffres et représentent-ils une augmentation par rapport aux années antérieures et quelle est la proportion de cette augmentation?

3. Quelle proportion de cette augmentation, s'il en est, est destinée a) à la consommation domestique ou nationale, b) à l'exportation?